Envoyé en préfecture le 22/04/2015
Reçu en préfecture le 22/04/2015
Affiché le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SEANCE DU 13 AVRIL 2015

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67
Date de convocation : 7 avril 2015

L'an deux mille quinze, le treize avril à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président			
Philippe BUISSON	X		
Vice-Présidents			
Fabienne FONTENEAU	X		
Jérôme COSNARD	X		
Jean-Philippe LE GAL	X		
Hélène ESTRADE	X		
Isabelle HARDY	X		
Alain PAIGNE	X		
Anne BERTHOME	X		
Corinne VENAYRE	X		
Sébastien LABORDE	X		
Jacques MESPLEDE	X		
Jean-François MARTINEZ	X		
Sabine AGGOUN	X		
Gérard HENRY	X		
Conseillers			
Jean-Louis d'ANGLADE	X		
Fabienne KRIER	X		Christian RAYMOND*
Jean-Luc DARQUEST	X		
David RESENDE	X		Françoise DEMARE*
Sophie BLANCHETON	X		
Sylvie BOISSEL	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X		
Véronique DICORRADO			
Michel FOULHOUX	X		
Philippe HEFTRE	X		
Michelle LACOSTE		X	Chantal GANTCH
Francis PEJEAN	X		Annie ESTEBAN*
Bruno LAVIDALIE	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER	X		
Michel VACHER	X		
Michel MILLAIRE	X		
Isabelle FEYRY	X		
Bernard NADEAU	X		
Jean-Louis ARCARAZ	X		
Catherine BERNADEAU	X		

Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Conseillers			
Claire BLONDEL			
Nouredine BOUACHERA			
Christophe DARDENNE	X		
Val DUCLOS	X		
Michel GALAND	X		
Jean-Paul GARRAUD		X	Chantal DUGOURD
Monique JULIEN	X		
Gonzagues MALHERBE			
Thierry MARTY	X		
Fabienne MONTAUD			
Patrick NIVET	X		
Annie POUZARGUE	X		
Laurence ROUEDE	X		
Agnès SEJOURNET	X		
Denis SIRDEY	X		
James SEYNAT	X		Loïc MANON*
Loïc MAGNAN		X	Gérard HENRY
Jean-Luc BARBEYRON	X		
David REDON	X		
Joël BAYLE	X		
Jean-Claude ABANADES	X		
Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Georges DELABROY	X		
Kléber AUDINET		X	Alain MAROIS
Chantal DUGOURD	X		
Alain MAROIS	X		
Philippe FAURT			
Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Richard CROS	X		
Gérard MOULINIER		X	Alain PAIGNE
Marcel BERHOME	X		
Chantal GANTCH	X		
Pierre-Jean MARTINET	X		
Sous-total	56	5	
TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			61

Madame Laurence ROUEDE a été nommée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 22/04/2015
Reçu en préfecture le 22/04/2015
Affiché le

*conseillers suppléants
Monsieur Jean-Louis D'ANGLADE prend part à la séance à partir de la délibération n°2015-04-041
Monsieur Christophe DARDENNE prend part à la séance à partir de la délibération n°2015-04-041 et quitte la séance à partir de la délibération n°2015-04-074
Monsieur Bruno LAVIDALIE prend part à la séance à partir de la délibération n°2015-04-041
Monsieur Alain MAROIS prend part à la séance à partir de la délibération n°2015-04-041
Monsieur Michel VACHER prend part à la séance à partir de la délibération n°2015-04-041
Monsieur Jean-Luc BARBEYRON quitte la séance à partir de la délibération n°2015-04-061
Monsieur Jean-Claude ABANADES quitte la séance à partir de la délibération n°2015-04-070
Madame Fabienne KRIER a donné pouvoir à Monsieur Christian RAYMOND
Monsieur David RESENDE a donné pouvoir à Madame Françoise DEMARE
Madame Michelle LACOSTE a donné pouvoir à Madame Chantal GANTCH
Monsieur Francis PEJEAN a donné pouvoir à Madame Annie ESTEBAN
Monsieur Jean-Paul GARRAUD a donné pouvoir à Madame Chantal DUGOURD
Monsieur Loïc MAGNAN a donné pouvoir à Monsieur Gérard HENRY
Monsieur Kléber AUDINET a donné pouvoir à Monsieur Alain MAROIS
Monsieur Gérard MOULINIE a donné pouvoir à Monsieur Alain PAIGNE

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU LUNDI 13 AVRIL 2015

Lors de cette séance, le Conseil communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné le secrétaire de séance : Madame Laurence ROUEDE
- pris les délibérations suivantes :

Nombre de conseillers présents ou ayant donné pouvoir : 61

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur le Président

15.04.039 - COMMUNICATION DES DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE ET DES ACTES JURIDIQUES PRIS DEPUIS LA SEANCE DU 23 MARS 2015

Le Conseil communautaire a pris acte de la communication des délibérations et des actes juridiques.

15.04.040 – DELEGATION DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

A l'**unanimité**, le Conseil Communataire décide de déléguer au Bureau communautaire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs suivants : **les actes afférents à l'exécution des régies.**

Liste mise à jour des attributions déléguées au Bureau :

1- La vente des lots des zones d'activités d'intérêt communautaire. (délibération n°14.05.099 en date du 26 mai 2014),
2- Les demandes de subventions au profit de La Cali et les conventions y afférents. (délibération n°14.05.099 en date du 26 mai 2014),
3- Les dépôts et la signature des demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables…) (délibération n°14.05.099 en date du 26 mai 2014),
4- Les conventions avec des partenaires publics et/ou privé ayant une incidence financière d'un montant inférieur ou égal à 10 000 €,
5- Les accords ou conventions cadre avec la CAF et la MSA dans les domaines de la petite enfance, enfance et jeunesse,
6- Les conventions de gestion et leurs avenants avec les communes,
7- Les adhésions et affiliations à des organismes (autres qu'établissements publics),
8- Les chartes et règlements intérieurs de structures accueillant du public ou de services communautaires,
9- Les conventions de mise à disposition de personnel,
10- La prise en charge de frais de déplacement de personnalités qualifiées extérieures invitées à un jury de recrutement,
11- La prise en charge de frais de déplacement des agents stagiaires au CNFPT,
12- Les adhésions au contrat de prévoyance, à la médecine du travail,
13- L'instauration de régime d'astreintes et de permanences,
14- Le recrutement de vacataires,

Envoyé en préfecture le 22/04/2015
Reçu en préfecture le 22/04/2015
Affiché le

15- Les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité,
16- L'approbation du programme pluri annuel d'accès à l'emploi titulaire,
17- Les modalités de prise en charge de CET,
18- Les avantages en nature et frais liés au mandat spécial,
19- Les créances irrécouvrables et éteintes,
20- Le principe d'amortissement des subventions d'équipement et fixation des durées d'amortissement,
21- Les actes afférents à l'exécution des régies.

FINANCES ET FISCALITE

Rapporteur : Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente

15.04.041 – AFFECTATION DU RESULTAT 2014 DU BUDGET PRINCIPAL

Par 60 voix pour et une abstention (Monsieur Christophe DARDENNE), le Conseil communautaire procède à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du Budget principal de La Cali :

	130 – BUDGET PRINCIPAL
I RAPPEL DES RESULTATS 2014	
RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice – déficit	- 202 433.11 €
Résultat de l'exercice antérieur (002)	+ 1 976 727.32 €
Résultat de clôture à affecter	**1 774 294.21 €**
BESOIN REEL DE FINANCEMENT SECTION INVESTISSEMENT	
Résultat de la section d'investissement - déficit	- 1 015 771.38 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (001) - excédent	+ 2 119 859.89 €
Résultat comptable cumulé - excédent	**1 104 088.51 €**
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	181 377.93 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	0.00 €
Soldes des Restes à réaliser	- 181 377.93 €
Besoin (-) réel de financement	
Excédent (+) réel de financement	+ 922 710.58 €
II AFFECTATION DES RESULTATS	
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
En couverture du besoin réel de financement (R 1068)	
En dotation complémentaire en réserve (R 1068)	
Total 1068	
En excédent reporté à la section de fonctionnement (R 002)	**1 774 294.21 €**
Report 001 N+1 – excédent	**1 104 088.51 €**

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Section de Fonctionnement		**Section d'Investissement**		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	Résultat comptable Cumulé 001	R1068 : excédent fonctionnement capitalisé	R001 : Résultat comptable Cumulé
/	1 774 294.21 €	/	/	1 104 088.51 €

Envoyé en préfecture le 22/04/2015
Reçu en préfecture le 22/04/2015
Affiché le

15.04.042 – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2015

Par 59 voix pour et 2 abstentions (Monsieur Christophe DARDENNE et Monsieur Jean-Claude ABANADES), le conseil communautaire adopte le budget primitif de l'exercice 2015, par nature, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

Les dépenses			Les recettes		
Chap.	**Objet**	**BP 2015**	**Chap.**	**Objet**	**BP 2015**
011-	Charges à caractère général	4 386 948.32	013-	Atténuation de charges	20 000,00
012-	Charges de personnel	8 426 614,45	042-	Opérations d'ordre transfert entre sections	4 823,00
014-	Atténuation de produits	18 803 260,35	70-	Produit du domaine	2 319 189,00
042-	Opérations d'ordre transfert entre sections	561 113,74	73-	Impôts et taxes	20 680 717,00
65-	Autres charges de gestion courante	3 180 872.00	74-	Dotations et participations	11 352 216.12
66-	Charges financières	229 100,00	75-	Autres produits de gestion courante	120 764,00
67-	Charges exceptionnelles	12 400,00	77-	Produits exceptionnels	36 647,67
022-	Dépenses imprévues	473 341.00	78-	Reprises sur amortissements et provisions	700 000,00
023-	*Virement à la section d'investissement*	*935 001,14*	*002-*	*Excédent N-1*	*1 774 294,21*
TOTAL		**37 008 651.00**	**TOTAL**		**37 008 651.00**

Section d'investissement :

Les dépenses			Les recettes		
Chap.	**Objet**	**BP 2015**	**Chap.**	**Objet**	**BP 2015**
040-	Opérations d'ordre transfert entre sections	4 823,00	040-	Amortissements	561 113,74
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 200,00	10-	Dotations, fonds divers	418 000,00
16-	Emprunts	448 500,07	13-	Subventions d'investissement reçues	455 427,60
20-	Immobilisations incorporelles	390 279,41	16-	Emprunts	1 714 788,01
204-	Subventions d'équipement	692 174,00	27-	Autres immobilisations financières (avances BA ZAE)	78 479,00
21-	Immobilisations corporelles	522 363,44	041-	Opérations patrimoniales	53 591,00
23	Immobilisations en cours	2 975 752,08	024-	Cessions	2 014,00
27	Autres immobilisations financières	229 820,00			
041-	Opérations patrimoniales	53 591,00	*021-*	*Virement de la section de fonctionnement*	*935 001,14*
001-	*Déficit N-1*		*001-*	*Résultat d'investissement reporté*	*1 104 088,51*
TOTAL		**5 322 503,00**	**TOTAL**		**5 322 503,00**

15.04.043 - REVISION ET CREATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT – BUDGET PRINCIPAL 2015

Par 59 voix pour et 2 abstentions (Monsieur Christophe DARDENNE et Monsieur Jean-Claude ABANADES), le Conseil communautaire décide de procéder à un ajustement des autorisations de programme et d'engagement et des crédits de paiement pour l'année 2015 :

1) Autorisation de programme n°2013-1 / Projet de développement et d'aménagement économique : autorisation de programme supprimée

Envoyé en préfecture le 22/04/2015
Reçu en préfecture le 22/04/2015
Affiché le

2) Autorisation de programme n°2013-2 / Espace Jeunesse à Libourne

Imputations budgétaires	Opération budget principal	Montant de l'AP	Mandaté avant 2015	Montant des CP	
				2015	2016
Chapitre 20 Article 2031- COOR 3	Etudes espace jeunesse à Libourne	112 000 €	62 148 €	49 852 €	
Chapitre 23 Article 2313- COOR 3	Travaux espace jeunesse	1 089 400 €	32 287 €	1 057 113 €	

3) Autorisation de programme n°2013-3 / Aménagement du terrain d'accueil des gens du voyage à Coutras

Imputations budgétaires	Opération budget principal	Montant de l'AP	Mandaté avant 2015	Montant des CP	
				2015	2016
Chapitre 20 Article 2031- AAGV 1	Etudes aménagement du terrain d'accueil des gens du voyage à Coutras	126 000 €	49 733 €	61 013 €	15 254 €
Chapitre 23 Article 2312- AAGV 1	Aménagement du terrain d'accueil des gens du voyage à Coutras	1 966 020 €	5 384 €	1 609 420 €	351 216 €

4) Autorisation de programme n°2013-4 / Création du Site Internet : autorisation de programme supprimée car opération gérée hors AP/CP en 2015

5) Autorisation de programme n°2013-5 / Aides à l'habitat

Imputations budgétaires	Opération budget principal	Montant de l'AP	Mandaté avant 2015	Montant des CP	
				2015	2016
Chapitre 204 Article 20422 – LOHA0	Aides à l'habitat	400 000 €	46 667 €	200 000 €	153 333 €

6) Autorisation de programme n°2013-6 / Construction du Point Rencontre Jeunes d'Abzac : Autorisation de programme supprimée car opération gérée hors AP/CP en 2015

7) Autorisation d'engagement n°2013-1 / Gestion des zones Humides situées sur le site des Bardes à Abzac

Imputation budgétaire	Opération budget principal	Montant de l'AE	Mandaté avant 2015	Montant des CP		
				2015	2016	2017
Chapitre 011 Article 617-DECO 2	Prestation de maîtrise d'œuvre pour l'application du plan de gestion des Bardes à Abzac	68 700 €	24 252 €	18 000 €	13 040 €	13 408 €
Chapitre 011 Article 61521-DECO 2	Travaux pour l'application du plan de gestion des Bardes à Abzac	46 450 €	13 400 €	2 000 €	15 525 €	15 525 €
Chapitre 21 Article 2128 -DECO 2	Travaux pour l'application du plan de gestion des Bardes à Abzac	29 200 €	0 €	29 200 €	0 €	0 €

Envoyé en préfecture le 22/04/2015
Reçu en préfecture le 22/04/2015
Affiché le

8) Autorisation d'engagement n°2013-2 / Etude pour l'élaboration d'un programme local de l'habitat

Imputation budgétaire	Opération budget principal	Montant de l'AE	Mandaté avant 2015	Montant des CP 2015
Chapitre 011 Article 617- LOHA 0	Etude pour l'élaboration d'un programme local de l'habitat	86 337 €	53 337 €	33 000 €

9) Autorisation d'engagement n°2013-3 / Programme d'Intérêt Général (PIG)

Imputation budgétaire	Opération budget principal	Montant de l'AE	Mandaté avant 2015	Montant des CP 2015
Chapitre 011 Article 617-LOHA 0	Suivi animation du PIG	193 221 €	113 221 €	80 000 €

10) Autorisation d'engagement n°2014-1 / Etudes préalables Dagueys/Pradasses

Imputation budgétaire	Opération budget principal	Montant de l'AE	Mandaté avant 2015	Montant des CP	
				2015	2016
Chapitre 011 Article 617-DGA3	Etudes préalables Dagueys/Pradasses	296 000 €	0 €	252 000 €	44 000 €

11) Autorisation d'engagement n°2015-1 / Parcours d'éducation artistique et culturelle année scolaire 2015-2016

Imputation budgétaire	Opération budget principal	Montant de l'AE	Montant des CP 2016
Chapitre 011 CULT3	Parcours d'éducation artistique et culturelle	35 163 €	35 163 €
Chapitre 74 Article 74718 - CULT3	Parcours d'éducation artistique et culturelle – Subvention DRAC - DSDEN	20 100 €	20 100 €
Chapitre 74 Article 7473 - CULT3	Parcours d'éducation artistique et culturelle – Subvention IDDAC	7 743 €	7 743 €

12) Autorisation d'engagement n°2015-2 / Etude de stratégie de développement des équipements touristiques

Imputation budgétaire	Opération budget principal	Montant de l'AE	Montant des CP	
			2015	2016
Chapitre 011 Article 617 – POT0	Etude de stratégie de développement des équipements touristiques	30 000 €	15 000 €	15 000 €

Envoyé en préfecture le 22/04/2015
Reçu en préfecture le 22/04/2015

15.04.044 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 - BUDGET ANNEXE « TRANSPORT »

Par 59 voix pour et 2 abstentions (Monsieur Christophe DARDENNE et Monsieur Jean-Claude ABANADES), le Conseil communautaire décide procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du **Budget Annexe « Transport »**, comme suit :

	13003-BA TRANSPORT
I RAPPEL DES RESULTATS 2014	
RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice - excédent	0.00 €
Résultat de l'exercice antérieur (002)	+ 1365.00 €
Résultat de clôture à affecter	**+ 1 365.00 €**
BESOIN REEL DE FINANCEMENT SECTION INVESTISSEMENT	
Résultat de la section d'investissement - excédent	+ 36 463.31 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (001)	- 27 531.68 €
Résultat comptable cumulé	**+ 8 931.63 €**
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	0.00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	0.00 €
Soldes des Restes à réaliser	0.00 €
Besoin (-) réel de financement	0.00 €
Excédent (+) réel de financement	+ 8 931.63 €
II AFFECTATION DES RESULTATS	
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
En couverture du besoin réel de financement (R 1068)	
En dotation complémentaire en réserve (R 1068)	
Total 1068	
En excédent reporté à la section de fonctionnement (R 002)	**+ 1 365.00 €**
Report 001 N+1 : excédent	**+ 8 931.63 €**

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Section de Fonctionnement **Section d'Investissement**

Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	Résultat comptable Cumulé 001	R1068 : excédent fonctionnement capitalisé	R001 : Résultat comptable Cumulé
/	1 365.00 €	/	/	8 931.63 €

15.04.045 - BUDGET ANNEXE « TRANSPORT » – BUDGET PRIMITIF 2015

Par 59 voix pour et 2 abstentions (Monsieur Christophe DARDENNE et Monsieur Jean-Claude ABANADES), le Conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif du Budget Annexe « Transport» de l'exercice 2015, par nature, arrêté comme suit :

Envoyé en préfecture le 22/04/2015
Reçu en préfecture le 22/04/2015
Affiché le

Section de fonctionnement :

Les dépenses			Les recettes		
Chap.	**objet**	**BP 2015**	**Chap.**	**Objet**	**BP 2015**
011-	Charges à caractère général	2 390 646,00 €	70-	Produit du domaine	86 500,00 €
012-	Charges de personnel	144 329,00 €	73-	Impôts et taxes	2 250 000,00 €
65-	Autres charges de gestion courante	500,00 €	74-	Dotations et participations	888 878,00 €
67-	Charges exceptionnelles	572 999,63 €	77-	Produits exceptionnels	8 000,00 €
014-	Atténuation de produits	40 000,00 €			
042-	Amortissements	9 941,00 €			
023-	*Virement à la section d'investissement*	*76 327,37 €*	*002-*	*Excédent N-1*	*1 365,00 €*
TOTAL		**3 234 743,00 €**	**TOTAL**		**3 234 743,00 €**

Section d'investissement :

Les dépenses			Les recettes		
Chap.	**Objet**	**BP 2015**	**Chap.**	**Objet**	**BP 2015**
20-	Immobilisations incorporelles	68 500,00 €	040-	Amortissements	9 941,00 €
21-	Immobilisations corporelles	40 000,00 €	10-	Dotations, fonds divers	13 300,00 €
			021-	*Virement de la section de fonctionnement*	*76 327,37 €*
			001-	*Excédent N-1*	*8 931,63 €*
TOTAL		**108 500,00 €**	**TOTAL**		**108 500,00 €**

15.04.046 - REVISION ET CREATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT/AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT – BUDGET ANNEXE TRANSPORT 2015

Par 59 voix pour et 2 abstentions (Monsieur Christophe DARDENNE et Monsieur Jean-Claude ABANADES), le Conseil communautaire décide de procéder à un ajustement des autorisations de programme et d'engagement et des crédits de paiement au titre de l'année 2015 :

1) Autorisation d'engagement n°2013-1 / Schéma directeur des transports

Imputation budgétaire	Opération budget annexe transport	Montant de l'AE	Mandaté avant 2015	Montant des CP		
				2015	2016	2017
Chapitre 011 Article 617-Trans0	Schéma directeur des transports	100 000.00 €	0 €	20 000.00 €	50 000.00 €	30 000.00 €

2) Autorisation de programme n°2015-3 / Logiciel de gestion des transports

Imputation budgétaire	Opération budget annexe transport	Montant de l'AP	Montant des CP	
			2015	2016
Chapitre 20 Article 2051-Trans0	Logiciel de gestion des transports	100 600.00 €	68 500.00 €	32 100.00 €

Envoyé en préfecture le 22/04/2015
Reçu en préfecture le 22/04/2015
Affiché le

15.04.047 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 - BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITES DE FRAPPE »

Par 59 voix pour et 2 abstentions (Monsieur Christophe DARDENNE et Monsieur Jean-Claude ABANADES), le Conseil communautaire décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du **Budget Annexe « Zone d'Activités de Frappe »**, comme suit :

	13002-BA ZONE D'ACTIVITES FRAPPE
I RAPPEL DES RESULTATS 2014	
RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice – déficit	- 9 531.38 €
Résultat de l'exercice antérieur (002)	+ 9 531.38 €
Résultat de clôture à affecter	**0.00 €**
BESOIN REEL DE FINANCEMENT SECTION INVESTISSEMENT	
Résultat de la section d'investissement - excédent	+ 23 717.29 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (001)	- 16 799.23 €
Résultat comptable cumulé	**+ 6 918.06 €**
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	0.00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	0.00 €
Soldes des Restes à réaliser	0.00 €
Besoin (-) réel de financement	0.00 €
Excédent (+) réel de financement	+ 6 918.06 €
II AFFECTATION DES RESULTATS	
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
En couverture du besoin réel de financement (R 1068)	
En dotation complémentaire en réserve (R 1068)	
Total 1068	**0.00 €**
En excédent reporté à la section de fonctionnement (R 002)	**0.00 €**
Report 001 N+1 : excédent	**+ 6 918.06 €**

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Section de Fonctionnement **Section d'Investissement**

Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	Résultat comptable Cumulé 001	R1068 : excédent fonctionnement capitalisé	R001 : Résultat comptable Cumulé
/	/	/	/	6 918.06 €

15.04.048 - BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITES DE FRAPPE » - BUDGET PRIMITIF 2015

Par 59 voix pour et 2 abstentions (Monsieur Christophe DARDENNE et Monsieur Jean-Claude ABANADES), le Conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif du Budget Annexe « Zone d'activités de Frappe» de l'exercice 2015, par nature, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

Les dépenses			Les recettes		
Chap.	**Objet**	**BP 2015**	**Chap.**	**Objet**	**BP 2015**
65-	Autres charges de gestion courante	651,00 €	70-	Produit du domaine	78 480,00 €
042-	Opérations d'ordre de transferts entre sections	77 829,00 €			
TOTAL		**78 480,00 €**	**TOTAL**		**78 480,00 €**

Envoyé en préfecture le 22/04/2015
Reçu en préfecture le 22/04/2015
Affiché le

Section d'investissement :

Les dépenses			Les recettes		
Chap.	**Objet**	**BP 2015**	**Chap.**	**Objet**	**BP 2015**
16-	Remboursement BP	84 747,06 €	040-	Opérations d'ordre de transferts entre sections	77 829,00 €
			001-	*Excédent N-1*	*6 918,06 €*
TOTAL		**84 747,06 €**	**TOTAL**		**84 747,06 €**

15.04.049 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 - BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITES D'EYGRETEAU »

Par 59 voix pour et 2 abstentions (Monsieur Christophe DARDENNE et Monsieur Jean-Claude ABANADES), le Conseil communautaire décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du **Budget Annexe « Parc d'Activités d'Eygreteau »**, comme suit :

	13001-BA PARC D'ACTIVITES EYGRETEAU
I RAPPEL DES RESULTATS 2014	
RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice - déficit	- 3 730.27 €
Résultat de l'exercice antérieur (002)	+ 3 731.44 €
Résultat de clôture à affecter	**+ 1.17 €**
BESOIN REEL DE FINANCEMENT SECTION INVESTISSEMENT	
Résultat de la section d'investissement - excédent	+ 290 551.93 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (001)	- 290 551.93 €
Résultat comptable cumulé	**0.00 €**
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	0.00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	0.00 €
Soldes des Restes à réaliser	0.00 €
Besoin (-) réel de financement	0.00 €
Excédent (+) réel de financement	0.00 €
II AFFECTATION DES RESULTATS	
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
En couverture du besoin réel de financement (R 1068)	
En dotation complémentaire en réserve (R 1068)	
Total 1068	
En excédent reporté à la section de fonctionnement (R 002)	**1.17 €**
Report 001 N+1	

Envoyé en préfecture le 22/04/2015
Reçu en préfecture le 22/04/2015
Affiché le

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	Résultat comptable Cumulé 001	R1068 : excédent fonctionnement capitalisé	R001 : Résultat comptable Cumulé
/	1.17 €	/	/	/

15.04.050 - BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITES D'EYGRETEAU » - BUDGET PRIMITIF 2015

Par 59 voix pour et 2 abstentions (Monsieur Christophe DARDENNE et Monsieur Jean-Claude ABANADES), le Conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif du Budget Annexe « Parc d'activités d'Eygreteau » de l'exercice 2015, par nature, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

Les dépenses			Les recettes		
Chap.	**Objet**	**BP 2015**	**Chap.**	**Objet**	**BP 2015**
66-	Charges financières	61 430,00 €	75-	Autres produits de gestion courant (prise en charge déficit par BP)	61 428,83 €
			002-	*Excédent N-1*	*1,17 €*
TOTAL		**61 430,00 €**	**TOTAL**		**61 430,00 €**

Section d'investissement :

Les dépenses			Les recettes		
Chap.	**Objet**	**BP 2015**	**Chap.**	**Objet**	**BP 2015**
16-	Emprunts	229 820,00 €	16-	Emprunts (avance BP)	229 820,00 €
TOTAL		**229 820,00 €**	**TOTAL**		**229 820,00 €**

15.04.051 - BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITES D'EYGRETEAU – PHASES 3 ET 4 » - BUDGET PRIMITIF 2015

Par 59 voix pour et 2 abstentions (Monsieur Christophe DARDENNE et Monsieur Jean-Claude ABANADES), le Conseil communautaire décide de ne pas inscrire de crédits budgétaires sur le budget primitif du Budget Annexe « Parc d'Activités d'Eygreteau - Phases 3 et 4 » de l'exercice 2015.

15.04.052 - CREATION D'UN BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS »

A **l'unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la création du budget annexe « Collecte et traitement des déchets », rattaché au budget général de la Communauté d'Agglomération du Libournais, à compter du 13 avril 2015.
- d'appliquer à ce budget annexe l'instruction budgétaire et comptable M14.
- d'enregistrer sur ce budget annexe toutes les opérations de l'exercice 2015.

15.04.053 - BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » - BUDGET PRIMITIF 2015

A **l'unanimité**, le Conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif du Budget Annexe « Collecte et Traitement des déchets » de l'exercice 2015, par nature, arrêté comme suit :

Envoyé en préfecture le 22/04/2015
Reçu en préfecture le 22/04/2015
Affiché le

Section de fonctionnement :

Les dépenses			Les recettes		
Chap.	**Objet**	**BP 2015**	**Chap.**	**Objet**	**BP 2015**
65-	Autres charges de gestion courante	7 574 201.00 €	73-	Impôts et taxes	7 574 201.00 €
TOTAL		**7 574 201.00 €**	**TOTAL**		**7 574 201.00 €**

Rapporteur : Monsieur le Président

15.04.054 - VOTE DES TAUX DE FISCALITE MIXTE ET DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) POUR L'ANNEE 2015

Par 57 voix pour, 3 abstentions (Messieurs Christophe DARDENNE et Philippe DURAND-TEYSSIER et Madame Sophie BLANCHETON) **et 1 voix contre** (Monsieur Jean-Claude ABANADES), le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à fixer les taux de fiscalité suivants pour cette année 2015 comme suit :

- CFE : 32,06 %
- Taxe d'habitation : 9,85 %
- Taxe foncière (bâti) : 2,07 %
- Taxe foncière (non bâti) : 6,81 %

15.04.055 - VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR L'ANNEE 2015

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide de voter les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères suivants :

Pour les communes dépendantes du SMICVAL :

		Taux TEOM 2015
	Zone 1	
2011330243	LIBOURNE	9,63 %
	Zone 4	
2011330088	CAMPS SUR L'ISLE	15,67 %
2011330191	GOURS	15,67 %
2011330347	PUYNORMAND	15,67 %
2011330447	SAINT MEDARD DE GUIZIERES	15,67 %
2011330472	SAINT SAUVEUR DE PUYNORMAND	15,67 %
	Zone 7	
2011330034	BAYAS	19,31 %
2011330062	BONZAC	19,31 %
2011330124	CHAMADELLE	19,31 %
2011330166	LE FIEU	19,31 %
2011330218	LAGORCE	19,31 %
2011330222	LALANDE DE POMEROL	19,31 %
2011330230	LAPOUYADE	19,31 %
2011330264	MARANSIN	19,31 %
2011330328	POMEROL	19,31 %
2011330332	PORCHERES	19,31 %
2011330373	SAINT ANTOINE SUR L'ISLE	19,31 %
2011330385	SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE	19,31 %
2011330387	SAINT CIERS D'ABZAC	19,31 %
2011330442	SAINT MARTIN DE LAYE	19,31 %
2011330445	SAINT MARTIN DU BOIS	19,31 %
2011330509	SAVIGNAC SUR L'ISLE	19,31 %
2011330532	TIZAC DE LAPOUYADE	19,31 %

Envoyé en préfecture le 22/04/2015
Reçu en préfecture le 22/04/2015
Affiché le

	Zone 8	
2011330001	ABZAC	14,64 %
2011330052	LES BILLAUX	14,64 %
2011330138	COUTRAS	14,64 %
2011330154	LES EGLISOTTES ET CHALAURES	14,64 %
2011330198	GUITRES	14,64 %
2011330315	LES PEINTURES	14,64 %
2011330362	SABLONS	14,64 %
2011330393	SAINT DENIS DE PILE	14,64 %
2011330478	SAINT SEURIN SUR l'ISLE	14,64 %

Pour les communes dépendantes du SEMOCTOM

		Taux TEOM 2015
2011330185	GENISSAC	14,47 %
2011330298	MOULON	13,57 %

15.04.056 - FIXATION DU TAUX DE VERSEMENT DESTINE AUX TRANSPORTS EN COMMUN

Par 59 voix pour et 2 abstentions (Monsieur Christophe DARDENNE et Monsieur Jean-Claude ABANADES), le Conseil communautaire décide :

- d'appliquer un taux de versement destiné aux transports en commun à 0.60 % à compter du 1er juillet 2015 ;
- que ce nouveau taux fixé à 0.60 % s'applique au versement destiné aux transports en commun, prélevé sur le territoire des communes de :

Code INSEE	Code Postal	Nom de la commune	Code INSEE	Code Postal	Nom de la commune
33001	33230	Abzac	33298	33420	Moulon
33034	33230	Bayas	33315	33230	Les Peintures
33052	33500	Les Billaux	33322	33660	Porchères
33062	33910	Bonzac	33328	33500	Pomerol
33088	33660	Camps-sur-l'Isle	33347	33660	Puynormand
33124	33230	Chamadelle	33362	33910	Sablons
33138	33230	Coutras	33373	33660	Saint-Antoine-sur-l'Isle
33154	33230	Les Églisottes-et-Chalaures	33385	33230	Saint-Christophe-de-Double
33166	33230	Le Fieu	33387	33910	Saint-Ciers-d'Abzac
33185	33420	Génissac	33393	33910	Saint-Denis-de-Pile
33191	33660	Gours	33442	33910	Saint-Martin-de-Laye
33198	33230	Guîtres	33445	33910	Saint-Martin-du-Bois
33218	33230	Lagorce	33447	33230	Saint-Médard-de-Guizières
33222	33500	Lalande-de-Pomerol	33478	33660	Saint-Seurin-sur-l'Isle
33230	33620	Lapouyade	33472	33660	Saint-Sauveur-de-Puynormand

Envoyé en préfecture le 22/04/2015
Reçu en préfecture le 22/04/2015
Affiché le

15.04.057 - FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR SUR LES SURFACES COMMERCIALES (TASCOM) POUR 2016

Par 59 voix pour et 2 abstentions (Monsieur Christophe DARDENNE et Monsieur Jean-Claude ABANADES), le Conseil communautaire décide de fixer le coefficient multiplicateur au titre de la taxe perçue en 2016 à hauteur de 1.10, soit une augmentation de 0.05 par rapport à 2015.

POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD

Rapporteur : Madame Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente

15.04.058 - SIGNATURE DE LA CHARTE DE PARTENARIAT AVEC LA FONDATION ABBE PIERRE (FAP)

A **l'unanimité**, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :
- à signer la charte de partenariat avec la FAP ;
- à signer les dossiers de demande de financement élaborés par La Cali dans le cadre de cette charte de partenariat ;
- d'accepter la perception de la ou des subvention(s) afférente(s).

AMENAGEMENT DE L'ESPACE, DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président

15.04.059 - ASSOCIATION DES AMIS DU CHEMINS DE FER DE LA VALLE DE L'ISLE NORD LIBOURNAIS – SUBVENTION 2015

A **l'unanimité**, le Conseil communautaire décide de renouveler, pour 2015, le soutien de La Cali à cette association et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :
- à verser une subvention de 5 000 € à l'association « Des Amis du Chemin de Fer de la Vallée de l'Isle Nord Libournais », au titre de l'année 2015, destinée à participer au financement du seul emploi salarié de l'association.

15.04.060 - SYNDICAT MIXTE GIRONDE NUMERIQUE – CONTRIBUTION BUDGETAIRE 2015 ET RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DE LA CALI AUX SERVICES NUMERIQUES MUTUALISES

A **l'unanimité**, le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :
- à verser au Syndicat Mixte Gironde Numérique l'adhésion de La Cali d'un montant de 16 970 € au titre de l'année 2015.
- de reconduire la participation de La Cali aux services numériques mutualisés de Gironde Numérique pour un montant annuel de 30 000 € permettant l'accès à ces services numériques à l'ensemble des communes de La Cali.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes démarches utiles et à signer tout acte afférent à ces opérations, en particulier les conventions réglant les relations entre La Cali, les communes de la Cali qui souhaitent bénéficier des services et le Syndicat Mixte Gironde Numérique.

PETITE ENFANCE ET ENFANCE

Rapporteur : Madame Isabelle HARDY, Vice-présidente

15.04.061 - ASSOCIATION « EVEIL DE L'ENFANT » - SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2015

A **l'unanimité**, le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :
- verser une subvention de 206 000 euros au titre de l'année 2015,
- signer la convention afférente.

15.04.062 - ASSOCIATION « LA SOURIS VERTE » - SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2015

A **l'unanimité**, le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :
- verser une subvention de 160 000 euros au titre de l'année 2015,
- signer la convention afférente.

Envoyé en préfecture le 22/04/2015
Reçu en préfecture le 22/04/2015
Affiché le

15.04.063 - ASSOCIATION « MINI POUSS » - SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2015

A **l'unanimité**, le Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :
- verser une subvention de 196 918 euros au titre de l'année 2015,
- signer la convention afférente.

15.04.064 - LA RONDE ENFANTINE DU PAVILLON DE LA MUTUALITE – SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2015

A **l'unanimité**, le Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :
- verser une subvention de 65 000 euros au titre de l'année 2015
- signer la convention afférente.

HABITAT ET LOGEMENT

Rapporteur : Madame Corinne VENAYRE, Vice-présidente

15.04.065- FONDS SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) – COTISATION 2015

A l'**unanimité** (Madame Isabelle HARDY, Présidente du FSL ne prend pas part au vote), le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :
- à verser la cotisation annuelle d'un montant de 19 565,28 € pour l'année 2015,
- et à signer la convention afférente annexée à la délibération.

15.04.066 - ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL) – SUBVENTION 2015

A **l'unanimité**, le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :
- verser une subvention de 3 152 € à l'ADIL pour l'année 2015,
- signer la convention afférente annexée à la délibération.

15.04.067 -DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LIBOURNAIS AU COMITE REGIONAL DE L'HABITAT

A **l'unanimité**, le Conseil communautaire désigne Madame Corinne VENAYRE.

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Monsieur Sébastien LABORDE, Vice-président

15.04.068 - SERVICE COMMUNAUTAIRE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE : CONVENTION D'ORGANISATION ET DE REMBOURSEMENT AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE LIBOURNE - ANNEE 2015

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :
- signer la convention 2015 portant sur la mise en œuvre du service communautaire de portage de repas à domicile pour les personnes en perte d'autonomie,
- verser au CCAS de la ville de Libourne la participation financière correspondante à hauteur de 113 300€

JEUNESSE

Rapporteur : Madame Sabine AGGOUN, Vice-présidente

15.04.069 - ACCUEIL JEUNES SAINT-SEURIN SUR L'ISLE : FIXATION DES TARIFS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2015

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide de fixer les tarifs de l'accueil jeunes à St Seurin sur l'Isle à compter du 1er janvier 2015, conformément au tableau ci -dessous.

Envoyé en préfecture le 22/04/2015
Reçu en préfecture le 22/04/2015
Affiché le

ACCUEIL JEUNES A SAINT SEURIN SUR L'ISLE

Tarifs à compter du 01/01/2015

Tranches de quotient familial	Tarifs Cali	Tarifs Hors Cali
Inférieur à 200 €	3,80 €	4,50 €
Entre 201 et 301 €	3,90 €	4,70 €
Entre 301 et 400 €	4,10 €	5,00 €
Entre 401 et 500 €	4,20 €	5,10 €
Entre 501 et 600 €	4,40 €	5,20 €
Entre 601 et 900 €	4,60 €	5,30 €
Entre 901 et 1 000 €	4,80 €	5,80 €
Entre 1 001 et 1 100 €	4,90 €	5,90 €
Plus de 1 101 €	5,10 €	6,10 €

MARCHES-PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES,

Rapporteur : Monsieur Gérard HENRY, Vice-président

15.04.070 -: CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES PRESTATIONS DE SERVICES DE VERIFICATIONS ET DE CONTROLES REGLEMENTAIRES DES DISPOSITIFS ET DES MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

A **l'unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- d'adhérer au groupement de commandes pour les prestations de services de vérifications et de contrôles réglementaires des dispositifs et des moyens de lutte contre l'incendie,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant La Cali coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- de désigner pour siéger au comité de coordination et de suivi du groupement :
  - Monsieur Gérard HENRY (titulaire)
  - Madame Monique JULIEN (suppléante).

15.04.071 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT ET LA LIVRAISON DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES

A **l'unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat et la livraison de fournitures administratives,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant La Cali coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- de désigner pour siéger au comité de coordination et de suivi du groupement :
  - Monsieur Gérard HENRY (titulaire)
  - Madame Monique JULIEN (suppléante).

Envoyé en préfecture le 22/04/2015
Reçu en préfecture le 22/04/2015
Affiché le

15.04.072 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT ET LA LIVRAISON DE FOURNITURES D'ENTRETIEN

A **l'unanimité**, le Conseil communautaire décide
- d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat et la livraison de fournitures d'entretien,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant La Cali coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- de désigner pour siéger au comité de coordination et de suivi du groupement :
  - Monsieur Gérard HENRY (titulaire)
  - Madame Monique JULIEN (suppléante).

CULTURE

15.04.073 – SUBVENTIONS AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES AU TITRE DE L'ANNEE 2015

A **l'unanimité,** le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant
- à verser les subventions présentées dans le tableau ci-dessous :
- à signer les conventions afférentes

ASSOCIATION	MANIFESTATION 2015	SUBVENTION
METS LA PRISE	Programmation musicale annuelle 2015	5 500 €
MKP – MUSIK A PILE	18ème édition du festival du 12 au 14 juin 2015	4 500 €
LES AMIS DE L'ABBATIALE DE GUITRES	31ème saison musicale du 28 juin au 6 septembre 2015	3 000 €
IMAGES ET LUMIERE	5ème édition du festival les 20 et 21 mars 2015	1 500 €
LES CONFLUENCES	10ème édition du festival du 26 au 28 juin 2015	1 000 €
PERMANENCES DE LA LITTERATURE	Evénement lié à la rentrée littéraire – septembre 2015	1 000 €

15.04.074 - SIGNATURE D'UN CONTRAT LOCAL D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE AVEC LA DRAC AQUITAINE, LA DSDEN DE LA GIRONDE ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE

A **l'unanimité**, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :
- à signer le Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle « L'art de grandir » avec la DRAC Aquitaine, la DSDEN de la Gironde et le Conseil Départemental de la Gironde, pour sa mise en œuvre sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Libournais pour les années scolaires 2014/2015, 2015/2016 et 2016/2017.

Envoyé en préfecture le 22/04/2015
Reçu en préfecture le 22/04/2015
Affiché le

SPORT

15.04.075 - CHAMPIONNATS DE FRANCE D'AVIRON 2015 : SOUTIEN FINANCIER AU TITRE DE L'ANNEE 2015

A **l'unanimité,** le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser à l'association Club nautique de Libourne la subvention de 3 000 € pour l'organisation des Championnats de France d'aviron 2015,
- signer tout document afférent.

PAS DE QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 20h10.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le
Fait à Libourne

16 AVR. 2015

Le Président,
Philippe BUISSON

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS ★ Gironde ★

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

NB : Les décisions du Conseil communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.